

Les examens



L'examen terminal correspond, sous une forme orale ou écrite, à une évaluation de l'ensemble d'une période d'enseignement et s'effectue à l'issue de celle-ci. Les examens terminaux ont lieu à l'issue de chacun des 2 semestres. Deux sessions d'examens sont organisées par année universitaire. Les examens de rattrapage se déroulent à la fin du deuxième semestre et sont précédés par un dispositif pédagogique particulier (mis en place entre la fin de la session d'examens du deuxième semestre et les sessions de rattrapage des premier et deuxième semestres). Il existe un régime spécial permettant des aménagements d'examen pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active (480 heures par an) ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante (il s'agit ici des étudiants élus aux trois conseils de l'université et au CA du CROUS), les étudiants inscrits en double cursus, les étudiants chargés de famille, les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau. Si vous entrez dans l'une de ces catégories, vous pouvez demander à bénéficier de ce régime en début d'année ou de semestre mais vous ne pourrez le modifier au-delà d'une certaine date.

Note sur le déroulement des examens

Vous pouvez prendre connaissance des dispositions générales concernant vos "droits et obligations" concernant votre participation aux examens terminaux en [cliquant ici](#).

Les annales d'examen

Celles-ci sont disponibles auprès de l'accueil de la Faculté, de la CORpo Droit et Economie (C.O.D.E) et de la Promo AES. Vous pouvez consulter les annales de Licences (format pdf) par l'intermédiaire de votre ENT, "**Etudes**" puis "**Cours en ligne**".